

N° 99 Octobre 2011

PRÉSENCE

de la Carsat Nord-Picardie

Revue trimestrielle / ISSN 2110-4700



> **Bien vivre**

Grands-parents : mode d'emploi

> **Retraite pratique**

Le droit à l'information des assurés sociaux, une nouvelle campagne en 2011 !



Partez à la recherche de vos ancêtres

Chacun de nous, au moins une fois dans sa vie, s'est posé cette question ;
« A quelle époque a commencé l'histoire de ma famille ? »

Pour répondre à cette interrogation, il existe une science, la généalogie.
Elle a pour objet la recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles.

La généalogie permet, non seulement de trouver nos racines, mais également l'histoire et les conditions de vie de nos ancêtres, leurs métiers, leurs patrimoines, leur religion, l'origine et la signification de leur nom.

Depuis quelques années, Internet favorise énormément les échanges généalogiques.

Mais il ne faut pas s'attendre à y trouver sa généalogie en un seul clic. Il y a des étapes à accomplir !

Chaque étape correspond à une

source de données différente. Le premier obstacle auquel vous serez confronté est la limite des 100 ans : les communes gardent les archives des 100 dernières années (parfois plus malgré l'obligation légale de les reverser aux archives départementales).

Cinq étapes à franchir

Pour résoudre le problème, **l'étape 1** consiste à faire appel à la mémoire de la famille. Interrogez vos parents, grands-parents, oncles, tantes et aïeux pour qu'ils vous donnent le maxi-

mum d'informations. Il est très utile de consulter les albums photos avec les anciens. Ceux-ci ont souvent des tas d'anecdotes à raconter sur leur vie.

Cette mémoire a cependant ses limites. Vous devrez donc passer par la demande d'actes en Mairie, **étape 2**. Si vous êtes à proximité, n'hésitez pas à vous rendre à la mairie concernée. Si cela vous est impossible, écrivez ou utilisez Internet. ATTENTION : Les mairies ne sont pas obligées de vous transmettre des copies de tous les actes. Seuls les actes de décès sont une obligation pour elles.

Se rendre aux archives départementales sera **l'étape 3**. Et là, le vrai champ des investigations s'ouvre à vous. Toutes les archives d'état civil, paroissiales, notariales sont (sauf exception) déposées aux archives départementales. Mais ne vous faites pas d'illusions, vos recherches ne se borneront pas à votre département. Pour progresser, il vous faudra voyager et vous armer d'une ténacité à toute épreuve.

Votre arbre vient d'avoir ses premières branches mais pour s'élever, il a besoin de **l'étape 4**. Depuis le 20 septembre 1792, l'état civil est tenu par les mairies. Préalablement, les registres des naissances, mariages et décès étaient conservés par les paroisses. Les registres sont disponibles dans les archives communales ou départementales. Pratiquement tous les registres ont été microfilmés.

Pour **l'étape 5**, il existe les registres des notaires, eux aussi accessibles aux archives départementales. Cependant, il est difficile de localiser chez quel notaire nos aïeux se rendaient, mais quand on trouve, c'est une mine d'informations. Il faut bien se rendre compte que tout était sujet à établir des actes notariés : ventes, dots, prêts, échanges de terrains ou d'animaux, départ au service militaire, location...

Quand vous en arriverez là, il vous restera encore à découvrir les registres militaires, les recensements, etc.

Un travail minutieux

Le généalogiste doit être patient, attentif, organisé. Toutes ces données doivent être triées, rangées dans des fichiers, numérotées, classées par famille ou saisies dans un logiciel de généalogie. Il faut ensuite les exploiter afin d'en faire profiter les membres de la famille. Pour cela, il existe plusieurs moyens : réaliser un arbre généalogique, écrire l'histoire de la famille, créer un site généalogique.

Il est possible qu'au cours de vos recherches vous découvriez les armoiries de votre famille car l'héraldique, science historique qui étudie les armoiries, s'associe à la généalogie. En effet, les sceaux désignent « l'ensemble des signes, devises et ornements de l'écu d'un Etat, d'une famille, d'une communauté, d'une ville, etc. ».

Contact

Plusieurs chambres syndicales regroupent les généalogistes professionnels. La Chambre Syndicale des Généalogistes et Héraldistes de France (CSGHF) est la plus ancienne. Elle regroupe à la fois des généalogistes familiaux et successoraux référencés sur son site Internet www.csghf.org

Site référence gratuit dans le Nord et le Pas-de-Calais pour ses bases de données généalogiques, ses relevés en ligne, ses chantiers de numérisation d'archives et la participation de plusieurs centaines de bénévoles www.genealo.net



Faites le choix de la sérénité
www.variationconfort.fr



Mécanique exclusive VARIATION - 3 brevets européens
Nos fauteuils sont dotés du système de relaxation développé par VARIATION. Vous pouvez régler indépendamment le dossier et le long repose jambes de votre fauteuil, et ce au millimètre près.



City
version base pivotante 360°



Allégo
option cotés canalisés



Bahamas
version releveur



Copernic
réglages morphologiques



Louisiane
existe en canapé

N° Vert 0 800 800 807

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour recevoir notre catalogue, remplissez le coupon ci-dessous et renvoyez-le sous pli affranchi à :
VARIATION - 71290 Loisy,
ou contactez nous directement au 0 800 800 807.

☒ OUI, je souhaite recevoir GRATUITEMENT ET SANS ENGAGEMENT de ma part, le catalogue Variation

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Date d'anniversaire 19

Je demande le catalogue gratuit pour moi-même ☐ pour une connaissance ☐

Conformément à la loi informatique et libertés n°78.17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

PR 10/11